



# *Point Offre* *de formation continue*

*Numéro 47 – Septembre 2014*

**Zoom : La formation professionnelle des  
personnes en recherche d'emploi en 2012**

[www.crefor-hn.fr](http://www.crefor-hn.fr)



centre de ressources emploi formation



## C'est la rentrée, pensez à mettre à jour vos informations via le module d'auto-saisie du Crefor !

Nous insistons sur l'importance de procéder régulièrement à la mise à jour de vos données, car elles sont consultées par le grand public, les prescripteurs (Pôle emploi, Missions locales, Cité des métiers...) et les professionnels en charge de l'orientation ou de l'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi.

Vos données servent également à alimenter diverses brochures thématiques (guide des métiers de l'énergie, cahiers sectoriels, etc ...).

En cas d'informations non mises à jour et/ou erronées, le Crefor ne saurait voir sa responsabilité engagée.

Contact : **Céline Mothelay** ✉ [celine.mothelay@crefor-hn.fr](mailto:celine.mothelay@crefor-hn.fr) ☎ 02.32.18.37.26

Pour ceux qui le souhaitent, le Crefor propose aux dispensateurs de formation de participer gratuitement à une session de prise en main du module d'auto-saisie.

[Pour vous inscrire](#)

## Volume des données au 25/09/2014

### Organismes :

Centres de formation continue	<a href="#">Nouvelles créations 2014</a>
910	

### Actions de formation sur fonds publics :

Financier	Programme	Total sessions
Conseil régional	Programme régional de formation professionnelle continue 2014-2015	840
Pôle emploi	Programme des actions conventionnées Pôle emploi (AFC) 2014	85
Pôle emploi	Programme POE Collectives	4
Agefiph	Programme Agefiph 2014	24
Direccte	Programme Compétences clés 2014-2015	35
Etat	Ofii	19
		<b>1007</b>

### Actions de formations sur fonds privés :

	Total sessions
Actions certifiantes	180
Actions non certifiantes	232
	<b>412</b>

Le Crefor a pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Ce répertoire est consultable sur notre site internet : <http://offredeformation.crefor-hn.fr/>



## ZOOM sur la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi (étude Dares juillet 2014)

*Le Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, au travers de son enquête publiée en juillet, analyse et chiffre les spécificités des financements de la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en France en 2012.*

### Les Régions apparaissent comme le principal financeur

En 2012, elles ont financé 366 141 formations. La part des formations prises en charge par les régions continue toutefois de baisser, compte tenu de la mise en place de formations financées par d'autres acteurs. En 2012, les régions ont financé 53 % des formations contre 57 % en 2011.

La Haute-Normandie à quant à elle, financée 11 567 formations soit 54 % des formations régionales, un chiffre supérieur de 1 % par rapport à la moyenne nationale.

### La moitié des formations financées par les Régions accueillent des jeunes

Les Régions ciblent davantage que les autres financeurs le public jeune : 53 % des 366 141 formations financées par les régions en 2012 ont bénéficié à des personnes de moins de 26 ans.

Les trois quarts des formations financées par l'Etat, Pôle emploi et les Opca concernent à l'inverse des personnes de 26 ans ou plus.

### Pôle emploi et les Opca renforcent leur rôle

En 2012, Pôle emploi a encore accentué son action en faveur de la formation des demandeurs d'emploi. Il a ainsi financé 144 200 stages pour des chômeurs indemnisés ou non. Ceci représente une hausse de 11 % par rapport à 2011 et de 28 % par rapport à 2010. La part des stages financés par Pôle emploi s'élève donc en 2012 à 21 %, soit 1 point de plus sur un an. Ces stages recouvrent essentiellement 4 types d'actions :

- ⇒ Les actions de formation conventionnées (AFC)
- ⇒ Les actions de formation préalables au recrutement (AFPR)
- ⇒ Les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles
- ⇒ Les aides individuelles à la formation (AIF)

A noter que les AFC constituent la majorité des formations financées par Pôle emploi, ces dernières étant destinées à répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel ou à des tensions sur le marché du travail pour certains métiers.

En Haute-Normandie, en 2012, 4 298 formations ont été financées par Pôle emploi.

A l'image de Pôle emploi, les Opca sont depuis 2009 d'importants acteurs de la formation professionnelle et ont, à ce titre, financés 68 900 stages (soit 10 %), à travers trois dispositifs : les appels à projets du FPSPP (39%), les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (27 %) (POEC) et le Dif Portable (23 %).

Les formations financées par l'Etat (hors pôle emploi) continuent de diminuer (recul de 8 % en 2012 après une baisse de 36 % en 2011). Pour notre région, 1 762 formations ont été financées en 2012.

### Les formations autofinancées en nette augmentation

Le nombre de formations autofinancées a doublé depuis 2004. En 2012, ce sont 4 % des formations qui ont été financées par les stagiaires eux-mêmes, soit un point de moins qu'en 2011.

En Haute-Normandie, pour 2012, 545 formations ont été autofinancées par les stagiaires.

### Le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi baisse

Sur l'ensemble de l'année 2012, 9,5 % des personnes ayant connu au moins une période de chômage dans l'année ont suivi une formation, soit une baisse de 0,6 point par rapport à 2011.

Par ailleurs, les jeunes accèdent près de trois fois plus souvent à la formation que les seniors. Ainsi, en 2012, 15,1 % des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ont débuté une formation, contre 8,6 % de ceux âgés de 26 à 44 ans et 5,8 % de ceux âgés de 45 ans et plus.

91 % des personnes en recherche d'emploi sont rémunérés pendant leur formation

### La durée varie en fonction du financeur

Tous financeurs confondus, les formations durent en moyenne 4,2 mois. Ceux financés par Pôle emploi et les Opca sont beaucoup plus courts (respectivement 2,2 et 2,1 mois) car ils cherchent à répondre à des besoins en main d'œuvre immédiats et visent à favoriser un accès rapide à l'emploi.

[Source : Dares Analyses n°55 – Juillet 2014](#)

[A lire aussi l'enquête Pôle emploi sur « les sortants de formation 2013 » - Eclairages et synthèses Juin 2014 n°5](#)



## Les nouvelles règles de la formation ouverte et à distance (FOAD)

Après l'arrêté relatif au cahier des charges du conseil en évolution professionnelle, le deuxième texte d'application de la loi du 5 mars 2014 publié au Journal officiel est le décret (n° 2014-935 du 20 août 2014) relatif à la formation ouverte et à distance (FOAD).

Le décret précise que, lorsqu'une séquence de formation se déroule en tout ou partie à distance, le programme de formation doit préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition de chaque stagiaire.

Le programme doit notamment indiquer :

- les compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation
- les modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes
- les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

L'assiduité du stagiaire contribue à justifier de l'exécution de l'action de formation. L'assiduité à des séquences de formation ouvertes ou à distance, sera établie au regard :

- des justificatifs permettant d'attester de la réalisation des travaux exigés
- des informations et données sur le suivi de l'action, l'accompagnement et l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de la formation
- des évaluations spécifiques, organisées par ce dernier, qui jalonnent ou terminent la formation.

Ces dispositions s'imposent aux organismes de formation depuis le 23 août 2014 : [Consulter le décret](#)

## Le Copanef est officiellement installé

Suite au décret n°2014-966 du 22 août 2014, le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) a été officiellement installé, le 2 septembre dernier, par les partenaires sociaux.

Christian Janin, secrétaire confédéral de la CFTD, a été élu président et Florence Poivey, présidente de la commission éducation, formation et insertion professionnelle du Medef vice-présidente.

Le Copanef est chargé de définir les orientations politiques paritaires en matière de formation et d'emploi, et d'en assurer le suivi et la coordination avec les politiques menées par les autres acteurs.

Il dresse en outre la liste des formations éligibles au compte personnel de formation, au niveau national et interprofessionnel après concertation avec les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et multi professionnel.

10 représentants des organisations professionnelles d'employeurs et 10 représentants des organisations syndicales de salariés, représentatives au niveau national et interprofessionnel le composent.



Le CREFOR est un Groupement d'Intérêt Public administré par l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor Haute-Normandie. Directeur de la publication : Luc Chevalier.

Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau, Céline Mothelay.

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).

©Point Offre 2009-2014

CREFOR Haute-Normandie – Pôle Régional des Savoirs. - 115, bd de l'Europe – BP1152. – 76176 ROUEN cedex 1